

# A\_32 Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds N20 et H18

Etat d'information création : 24.05.11 actualisation : 25.06.2025

Fiche adoptée par le CE / juin 2011  
Approuvée par le CF / juin 2013  
Adaptation adoptée par CE / mai 2018  
Approuvée par le CF / février 2019  
Adaptation adoptée DDTE / nov. 2024

**But**

Relier la Suisse à l'étranger par une voie de communication de standard autoroutier. Priorité stratégique : Élevée  
Evitement du centre historique de La Chaux-de-Fonds par une route principale H18 de contournement Est pour relier Les Franches-Montagnes et le Jura bernois à la N20.

**Objectifs spécifiques**

- Amélioration des liaisons routières avec les territoires voisins en Suisse et à l'étranger;
- Désengorgement et valorisation des centres urbains du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- Renforcement des effets du Projet d'Agglomération par l'adaptation du réseau des routes dans le sens d'une mobilité multimodale;
- Diminution des nuisances environnementales et respect des normes légales.

**Priorités politiques A Accessibilité : relier**

**Ligne d'action A.3 Réorganiser le réseau routier**

**Renvois** Conception directrice  Projet de territoire  p. 14 Carte PDC

Instances concernées		Réalisation	Ligne d'action	
Confédération:	OFROU	<input type="checkbox"/> immédiatement (-2018)	<input type="checkbox"/> générale	
Canton:	SPCH	<input type="checkbox"/> court terme (2018-22)	<input checked="" type="checkbox"/> spécifique	
Régions:		<input checked="" type="checkbox"/> moyen terme (2022-26)		
Communes:	Le Locle, La Chaux-de-Fonds	<input type="checkbox"/> permanent		
Autres:	Franches-Montagnes (JU), Jura bernois (BE)			
<b>Pilotage:</b>	<b>SPCH</b>	<b>Etat de coordination des</b>	<b>Mandats / Projets</b>	
		<input checked="" type="checkbox"/> Coordination réglée	M1	P1 – P2
		<input checked="" type="checkbox"/> Coordination en cours		
		<input type="checkbox"/> Information préalable		

**Mise en œuvre**

**Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités**

1. Coordonner et assurer la complémentarité des projets N20 et H18 avec le RER Neuchâtelois.
2. Construire un contournement Est de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour relier les Franches-Montagnes et le Jura bernois sans devoir emprunter le centre-ville (H18).
3. Désengorger les centres des deux villes en créant des tronçons de contournement afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, revaloriser les espaces urbains, de favoriser les TP et de la MD à l'intérieur des localités (cf. Projet d'Agglomération RUN).
4. Sécuriser la MD, piétonnière en particulier.
5. Favoriser les transports publics en traversée de localité.

## Compétences du canton et des communes

Le canton :

- développe, en collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds, un projet de contournement est du centre-ville et de requalification de la rue de l'Hôtel-de-ville entre le giratoire du Bas-du-Reymond et les Petites Crosettes, point d'accrochage sud de la partie souterraine du futur contournement Est par la H18, évitant le centre historique de la ville;
- prend des mesures d'accompagnement afin d'encourager les usagers à utiliser les contournements, à faciliter le trafic des TP, à développer la MD et à améliorer de manière générale la sécurité routière.

Les communes :

- planifient conjointement avec le canton la mise en place de mesures d'accompagnement qui ont pour objectifs de dissuader le trafic de transit de traverser les localités, de redistribuer une partie du trafic origine-destination sur les contournements, de réduire les nuisances environnementales dans les centres-villes et de favoriser les modes de transports alternatifs.

**Mandats** (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

M1. Le canton poursuit les études de recherche d'une solution visant à limiter le trafic au centre-ville par un contournement Est H18 (court terme- coordination réglée).

## Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

P1. Contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds (N20) (réalisation à partir de 2022 - coordination réglée).

## Autres projets

P2. Contournement Est de la ville de La Chaux-de-Fonds (H18) (réalisation dès 2021 - coordination réglée).

## Interactions avec d'autres fiches

- A\_26 Modérer le trafic dans les zones urbanisées
- A\_27 Promouvoir la mobilité douce
- U\_21 Valoriser et revitaliser les espaces publics
- U\_24 Assainir le bruit du trafic routier
- R\_31 Développer le tourisme

## Autres indications

### Références principales

- LRVP (2020)
- *Route principale N20 (NE) Le Col des Roches - Bas-du-Reymond* (projets détaillés)
- *Projet d'Agglomération RUN*
- 

### Indications pour le controlling et le monitoring

- Réalisation des projets
- Suivi des effets des aménagements et des mesures d'accompagnement

## Dossier

### Localisation Haut du canton

### Problématique et enjeux

Le trafic privé est en perpétuelle augmentation et traverse aujourd'hui le centre des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Aux heures de pointes du matin et du soir, les centres-villes sont complètement congestionnés et les TP sont pris dans ces embouteillages.

Avec la potentialité du développement de la zone industrielle du Crêt-du-Loacle (7'000 à 9'000 postes de travail à complet déploiement) et le projet EUROPAN au sud-ouest du Locle, cette problématique va aller en s'accroissant.

Il faut aujourd'hui planifier des infrastructures qui peuvent à la fois solutionner la problématique des engorgements existants dans les centres-villes et recevoir une partie de l'augmentation du trafic futur produite par des pôles de développement, générateurs de déplacements.

Le transfert modal sur les TP doit être favorisé et cela nécessite que les TP puissent circuler sans entrave sur des voiries non saturées.

Des évitements des centres du Locle et de La Chaux-de-Fonds par des contournements routiers et autoroutiers, doublés de la mise en place de mesures d'accompagnement ainsi que le développement conjoint des transports publics sont les éléments clés permettant d'atteindre les objectifs visés :

- désengorgements des centres des localités du Locle et de La Chaux-de-Fonds;
- amélioration de la qualité de vie des habitants;
- valorisation des espaces urbains;
- sécurisation des usagers de mobilité douce.

La réalisation du RER neuchâtelois est un élément supplémentaire permettant à terme la résolution de la gestion de la mobilité dans le Haut du canton et dans le développement de ses zones industrielles.

Le reclassement de cette route principale H20 en route nationale est l'opportunité pour le canton de voir se réaliser les évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par un financement de la Confédération. Pour cela, il s'agit d'une part pour le canton de soutenir auprès de la Confédération la nécessité de ces évitements, et d'autre part de continuer la planification des projets détaillés afin de permettre leur réalisation dans les meilleurs délais.

La décision finale cantonale relative au projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds est entrée en force en 2012. Le Projet d'Agglomération RUN prévoit des mesures de requalification de la rue et du quartier de l'Hôtel de ville en vue de retrouver l'attractivité de l'entrée de ville, en parallèle des mesures d'évitement du centre de La Chaux-de-Fonds (PA RUN 2016). Le projet d'évitement du centre-ville de la Chaux-de-Fonds (H18) a été soumis quant à lui au verdict populaire en novembre 2021.

---

Réseau routier cantonal

**A 31** Réorganiser le réseau routier

**A 32** Réaliser les contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds N20 et H18

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Données de base  | Mesures du PDC  | Report carte de synthèse   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li> Cantonale</li> <li> Principale</li> <li> Secondaire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction N20</li> <li> Route nationale</li> <li> Route principale suisse : Principe de tracé H10 et H18 - Construction N20</li> <li> Route cantonale principale</li> <li> Route cantonale secondaire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> ●</li> <li> ●</li> <li> ●</li> <li> ●</li> </ul> |

